

Compte rendu CGT rencontre visioconférence
syndicats/administration départementale
le 07.05.2020

Chèr(e)s collègues,

L'activité syndicale poursuit son chemin en cette période bien complexe, nous devons nous adapter car les questions, qui se posent à nous, sont nouvelles et parfois inédites.

La CGT est en contact régulier avec le DGS et les DGA pour faire remonter les questions et autres problèmes rencontrés, d'où la nécessité d'interpeller le syndicat.

Nous avons participé à une seconde visioconférence à laquelle assistaient :

- 1/ Monsieur PATIER, Directeur Général des Services (DGS)
- 2/ Les trois Directeurs Généraux adjoints : Monsieur FELDNER (collèges, routes,...), Monsieur BONVILLAIN (ressources, moyens) et Monsieur CADORET (Social)
- 3/ Madame THORRAND, Directrice DRH et Mesdames TETTA et WOLMAN, Directrices adjointes DRH.
- 4/ Monsieur CHIQUET, Médecin service médecine prévention.
- 4/Madame ITSVART-AUGER (CFDT), Madame BLANCHET (CGC) et Philippe DECLERCK (CGT).

Début de la visioconférence à 9h30 :

En introduction , **La CGT est revenue sur son opposition à la décision d'abattement pour tous les agents, qui décideraient de ne pas rescolariser leur(s) enfants dès le 12 Mai**, d'1/2j de RTT pour 10 jours d'absence et de l'obligation de poser 5 Jours de congés avant le 31 Mai.

Les agents concernés des collèges verraient leur temps quotidien de travail augmenté, l'année prochaine.

La CGT a demandé qu'une discussion s'ouvre sur le sujet, le DGS a répondu service public, équité ...

Le syndicat fera une proposition sur ce sujet au Président de la collectivité, afin que ces agents ne subissent pas la double peine : abattement de 1/2j (application du règlement du CD41), obligation de poser 5 jours de congés avant le 31 Mai (application de l'ordonnance no 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés .

Le syndicat a fait état aussi de son mécontentement à la lecture de la convocation des membres de la CAP (pièce jointe), constatant la décision unilatérale, sans discussion préalable avec les OS, de ne pas convoquer les suppléants à la séance de la CAP. La CFDT partageait ce même constat.

Le DGS répond que la collectivité s'est référé au règlement...

La CGT argumente que le règlement prévoit la présence des suppléants et qu'il n'est pas question de prendre des décisions de ce type sans consulter. D'une manière plus générale, nous demandons qu'une discussion s'engage sur les modalités de réunion des deux prochaines instances paritaires (CAP le 26 Juin, CHSCT le 2 Juin).

Un DGA a d'ailleurs précisé que la salle Kléber LOUSTAU était adaptée au format de la réunion de la CAP.

La CGT va avoir un échange avec la DRH pour trouver un point d'accord sur ce point.

Gestion de la crise sanitaire :

Le Docteur CHIQUET annonce 18 malades actuels pour le CD41.

Il est totalement occupé par les demandes de reconnaissance d'agents vulnérables, notamment concernant leur retour au travail en présentiel.

La fiche des critères de vulnérabilité a été mise à jour, permettant à chacun de se situer.

Les agents ont aussi la possibilité d'échanger sur ce point avec leur médecin traitant, **toutefois la reconnaissance de la vulnérabilité passe par le médecin de prévention.**

DGAAT:

Direction des collèges :

Monsieur FELDNER a répondu à de nombreuses questions que nous lui avons posées cette semaine concernant la reprise de l'activité au sein des collèges :

Il fait d'abord état des nombreuses réunions cette semaine et la semaine dernière avec les responsables de l'éducation. La dernière d'entre elles a eu lieu hier après midi avec des principaux et des gestionnaires afin de finaliser les conditions de la reprise dans les collèges.

Un protocole de reprise a été envoyé pour validation de la directrice académique départementale de l'éducation nationale, la validation ne devrait pas intervenir avant début de semaine prochaine.

Nous avons demandé la transmission de ce protocole et des fiches métiers qui vont être élaborées par la Direction des collèges et le service de prévention en début de semaine prochaine.

Pour les agents des collèges, il semble acquis:

- Les élèves restent la journée dans une même classe, les profs se déplacent et nettoient leur environnement de travail. Les salles spécifiques restent fermées (salles musique, informatique,...). Les CDI fonctionneront en DRIVE pour la distribution de livres et documents. Les tablettes ne seront pas utilisées par crainte de contamination croisées.

- **Les toilettes seront nettoyées après chaque mini récréation**, qui réunira une partie des élèves présents. Un assistant d'éducation veillera au lavage des mains dans les toilettes avant et après le passage de l'enfant aux WC.

- Le principe du SELF est abandonné pour un service à l'assiette, **laquelle assiette est déposée sur la table avant l'arrivée des enfants**. Une distribution de gel est faite à l'entrée et à la sortie de la salle de restauration. A la sortie du repas, les enfants déposent leur plateau sur une échelle.

Les agents procèdent ensuite au nettoyage des chaises et des tables. Le tri sélectif est abandonné, suppression du nettoyage par aspersion, **les couverts, assiettes et autres sont mis dans le tunnel avec une seule personne à l'exécution de cette tâche pour limiter toute proximité physique avec un autre collègue.**

La première semaine, des repas froids seront préparés, une restauration plus classique sera ensuite remise en place.

Les collèges de Blois-Vienne et Michel Bégon ne mettront pas en place de restauration pour le moment, ces deux établissements accueilleront le matin une moitié des élèves prévus et l'après-midi l'autre moitié, permettant aux élèves de se restaurer à leur domicile familial.

Les équipements de protection individuelle et les produits de nettoyage ont été livrés dans tous les collèges. La Direction des collèges attend la livraison de lingettes, destinées aux enseignants.

Sur les effectifs mobilisables, à ce jour 29 agents des collèges se sont déclarés vulnérables. Après rencontre avec le médecin (téléconsultation), 13 ont été confirmés vulnérables, 7 peuvent reprendre le travail ...les téléconsultations se poursuivent.

Au niveau des personnels, il y a de fortes tensions dans les collèges de Blois-Vienne, Saint-Aignan et Montrichard. Deux agents des équipes mobiles vont être affectés en renfort à chacun de ces établissements.

Des tensions existent aussi, mais moins fortes, dans les collèges Rabelais, Mer, Saint-Amand, Vendôme et Montoire, un agent des équipes mobile sera lui aussi affecté dans chacune de ces structures.

Un recrutement de vacataires est envisagé ultérieurement si nécessaire.

L'hypothèse de réflexion envisage la présence de 20% des élèves dans les collèges.

Dès 16h, nous aurons connaissance de la couleur retenue pour notre département. S'il s'avérait que la couleur retenue soit le rouge, il est rappelé que cela implique la poursuite de la fermeture des collèges et des parcs et jardins.

Direction des routes:

- Reprise du fauchage depuis le 4 Mai...**Les chantiers d'enrobés chauds reprendront au Parc dès Mardi ou Mercredi. La surveillance des chantiers des entreprises de BTP a repris.** Ce matin, le Président du CD41 visitait d'ailleurs un chantier de fauchage.

- Divers: L'équipe mobile de la Direction du patrimoine (ex Bâtiments) reprend Lundi 11 Mai de même que l'équipe du laboratoire d'analyses départemental.

DGAS :

Au regard des nombreux échanges avec les assistants familiaux ces dernières semaines, de leur inquiétude manifeste quant à la reprise des hébergements des

enfants confiés et des visites avec sortie, **le syndicat a explicitement demandé le report de ces hébergements et visites avec sortie au moins jusqu'au 2 Juin date à laquelle la deuxième phase du plan de déconfinement commencera.**

Les garanties de protection nécessaires pour les enfants et les assistants familiaux ne sont actuellement pas compatibles avec les hébergements des enfants confiés dans leur famille ou lors des sorties familiales. **Il y a donc lieu d'y sursoir et d'envisager le remplacement des hébergements et sortie par des visites.**

Le Directeur de la DGAS indique "partager notre avis sur ce point" . Il nous informe de la publication prochaine d'une circulaire du ministère détaillant la reprise des hébergements.

Monsieur CADORET a donc entendu notre position, nous attendons maintenant sa décision : Comment va-t-il concilier la protection des assistants familiaux, des enfants confiés et le respect du droit des parents ?

Concernant des demandes de congés pour des AF en Juin, cette perspective n'est pas exclue, le Directeur de la DGAS indique travailler avec l'association des PEEP et des campings pour l'accueil d'enfants durant les vacances d'été des AF (Juin à Septembre) .

Concernant la question, posée par des AF sur la possibilité de tester des enfants avant leur arrivée dans une famille d'accueil, aucune réponse n'a été formulée. Le syndicat va revenir sur ce point.

Il est entendu que les locaux des points rencontre Familles/enfants ("Rue de Flandres ", MDCS) seront nettoyés à l'issue de chaque journée, durant laquelle auront lieu des visites. Il est acquis également que la durée des visites sera écourtée, leur fréquence sera également revue .

Les autres services de la DGAS sont concernés par une reprise de toutes leurs missions avec des effectifs en présentiel à hauteur de 50 %.

Les réunions en présentiel sont envisagées sous réserve de respecter la jauge indiquée des salles.

Des bureaux spécifiques pour l'accueil du public seront aménagés au RDC de la DGAS , ce afin de limiter les déplacements au sein du bâtiment.

Il est entendu que les agents présents pourront prendre leur pause déjeuner à leur poste de travail.

DGARD :

Le travail va s'équilibrer entre présentiel et télétravail.

Les équipes des archives à Blois et Vineuil reprennent leur activité dès le 11 Mai. Du matériel de nettoyage, spécifique à l'activité des archives, a été acheté.

Monsieur BONVILLAIN a souligné la grande implication de l'équipe logistique dans cette période.

Télétravail :

La CGT a rappelé la priorité accordée par le premier Ministre au télétravail. Le DGS a répondu que cette recommandation pouvait s'appliquer aux services du Premier Ministre et que chaque collectivité territoriale gardait le pouvoir de décider pour elle même.

Pour le DGS le "télétravail n'est pas la norme ", le Présentiel reste la priorité d'un service public.

Le syndicat restera attentif aux tentations de certains managers d'imposer aux agents uniquement du présentiel .

Fin de la visioconférence à 12h15.

Éléments complémentaires concernant la DGAS :

1/Visites avec sortie et hébergement des enfants confiés :

Un nouvel échange a eu lieu Jeudi 7 Mai après-midi entre le secrétaire du syndicat et Madame MAILLIER , Directrice de la DEF , sur ce point.

La CGT a renouvelé sa demande de reporter au 2 Juin la mise en œuvre des hébergements et des visites avec sortie, rappelant que la Direction Enfance Famille ne sera pas en mesure de garantir à distance la protection des enfants confiés et des assistants familiaux.

Il y a donc lieu d'attendre le 2 Juin pour mesurer l'impact général de ce déconfinement et d'évaluer alors le caractère opportun de reprendre les hébergements et visites avec sortie.

Madame MAILLIER indique que cette reprise se fera très progressivement et commencera d'abord par les plus jeunes enfants.

Cette reprise est demandée par les magistrats, dans le cadre du respect des ordonnances.

Madame MAILLIER ajoute que **cette reprise aura lieu après une évaluation faite par le référent qui devra mentionner l'avis du travailleur social, celui de l'assistant familial.** Des échanges préalables auront aussi lieu entre le référent, l'enfant et les parents.

S'il s'avère que les conditions ne sont pas remplies pour un bon déroulement de ce temps de rencontre, synonyme de respect des gestes barrière et de distanciation, le magistrat pourrait alors être saisi pour transformer l'hébergement en visite dans les locaux dédiés.

Il est aussi envisageable que le premier contact se fasse sous la forme d'une visite afin de s'assurer de visu de la réaction de l'enfant et de sa famille à cette situation particulière.

Madame MAILLIER explique qu'elle n'a pas les moyens physiques et humains pour répondre à la demande de la CGT de transformer jusqu'à la date du 2 Juin les hébergements en visites.

Elle indique également que cette reprise des relations se fera « très progressivement » compte tenu du temps nécessaire à ces évaluations . Ces dernières se feront sous forme écrite permettant de signifier l'engagement de chacun dans la forme de reprise relationnelle.

Afin de respecter les conditions nécessaires à la protection de tous durant les visites dans les locaux, il est décidé d'écourter la durée de la rencontre, laquelle se décomposera en trois étapes : ¼h de préparation, ½h de rencontre et ¼h de nettoyage des locaux. La fréquence des visites sera aussi réduite.

En conclusion, la CGT prend acte de la difficulté de concilier la protection des enfants et des assistants familiaux avec le droit des familles dans les conditions sanitaires actuelles.

La CGT considère cependant que les assistants familiaux et les enfants confiés disposent de trop peu de garanties pour les protéger dans la mise en œuvre prochaine des hébergements et vistes avec sortie.

Différer cette reprise au 2 Juin, après évaluation de la situation sanitaire générale, nous semble la meilleure solution à ce jour.

2/Situation des enfants confiés par rapport au COVID 19

La question de tester un enfant confié, avant son arrivée dans une famille d'accueil, a été posée par plusieurs assistants familiaux. Le syndicat demande donc à Madame MAILLIER si des dispositions ont été prises en la matière.

Madame MAILLIER indique qu'il n'y a actuellement pas de réponse ferme sur ce sujet : Le ministère de la santé et des solidarités ne l'envisage pas, l'agence Régionale de santé indique que les tests sont uniquement réservés aux personnes présentant des symptômes.

Par ailleurs la sollicitation en urgence d'une famille d'accueil pour recevoir un jeune dans le cadre d'une OPP ne répond pas aux conditions pour mettre en place un test : il faudrait au même moment recueillir l'autorisation parentale, ce qui semble quasi impossible.

Des recommandations pourraient prochainement (?) sortir sur ce sujet.

La CGT souhaite une réponse claire sur ce sujet à même de rassurer les professionnels et leurs familles.

- Nous sommes actifs et disponibles durant cette période, vous pouvez nous téléphoner au **06 22 79 97 74** ou nous envoyer un mail à cgt@departement41.fr

En attendant prenez soin de vous et de vos proches, respectez les gestes barrière et limitez les contacts.

À bientôt

Ph.DECLERCK

Secrétaire CGT